

**DGA/DC-2026-54  
DECISION DU MAIRE**

**Objet : Renouvellement de la convention avec le Rectorat de Versailles pour la restauration du personnel enseignant des écoles maternelles et élémentaires de la Ville**

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n° 2026-12 du 21 mars 2026 portant sur la délégation de compétences du Conseil municipal au Maire et plus particulièrement le point 26 de l'article 1 ;

**Vu** la convention établie à cet effet ;

**Considérant** la fourniture et le service des repas le midi aux fonctionnaires et agents de l'État relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, assurés par la Ville ;

**Considérant** le versement par l'État d'une subvention pour cette prestation ;

**DÉCIDE**

**Article 1 : D'approuver** le renouvellement de la convention avec le Rectorat de Versailles pour la restauration du personnel enseignant des écoles maternelles et élémentaires conclue à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une période de quatre ans.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

**Fait à Trappes,**

**16 AVR. 2026**

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ali Rabeh', written over the official seal.